

Étudier en Europe



Améliorer son niveau en langue, découvrir un pays, gagner en autonomie ou être plus compétitif-ve sur le marché de l'emploi... Étudier à l'étranger est toujours enrichissant. Que vous partiez dans le cadre du programme Erasmus+ ou en solo, un séjour d'études réussi se prépare plusieurs mois à l'avance.

GÉNÉRATION GLOBE-TROTTERS



Un-e étudiant-e français-e sur trois
a étudié en partie à l'étranger

Source : Le Monde

PLUS DE DÉPARTS DANS LES GRANDES ÉCOLES

3/4
des étudiant-e-s
de l'université ne partent pas
contre **19%**
dans les grandes écoles

DESTINATIONS PRÉFÉRÉES DES FRANÇAIS-E EN ERASMUS



Source : Rapport d'activité Erasmus+ (2018)

Avant le départ

Prévoyez un an de préparation !

Un séjour d'études à l'étranger ne s'improvise pas. Prenez le temps de mûrir votre projet, y compris sur le plan matériel. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Dès septembre, informez-vous

Il existe de multiples sources d'information dédiées à la mobilité des jeunes.

Euroguidance France, sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, met en avant des informations sur les études en Europe, les stages, les programmes, les lieux-ressources.

www.euroguidance-france.org

Le Portail étudiant du ministère de l'Enseignement supérieur propose une rubrique « Mobilité ».

www.etudiant.gouv.fr rubrique Vos études / Mobilité

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fournit des informations à ceux-celles qui souhaitent partir étudier à l'étranger: comment financer ses études, faire reconnaître ses diplômes dans l'Union européenne...

www.diplomatie.gouv.fr rubrique Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Études supérieures

Informations sur le programme Erasmus+ :

www.agence-erasmus.fr

> Pour d'autres sites, voir liste 1 du carnet d'adresses.

et les règles de grammaire et elles s'adressent même aux débutants. Certaines sont payantes, d'autres gratuites (comme Memrise ou Duolingo).

Fréquentez des étudiants étrangers

Si vous avez le temps, le mieux est de vous rapprocher du service des relations internationales de votre établissement ou des associations visant à favoriser l'accueil des étudiants étrangers afin d'en côtoyer régulièrement.

Vous pouvez par exemple imaginer un échange avec un-e étudiant-e originaire du pays dans lequel vous voulez partir : une heure de conversation en français pour une heure de conversation dans sa langue. De quoi prendre de l'assurance à l'oral.

Cours de langues

Pour progresser très rapidement, pensez aux cours intensifs, cours en ligne, préparations aux tests ou aux examens qui sont généralement dispensés au sein des centres culturels.

Contactez notamment le British Council (pour l'anglais), le Goethe-Institut (pour l'allemand) et l'Instituto Cervantes (pour l'espagnol).

www.britishcouncil.fr

www.goethe.de

www.cervantes.es rubrique Contacto / Sedes en el mundo

Pour l'anglais, citons également le portail linguistique de la BBC, entièrement gratuit.

www.bbc.co.uk/learningenglish

Écoles de langues, centres d'études des langues des chambres de commerce, cours municipaux, associations, applications sur mobile... Il existe bien d'autres solutions.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Langues étrangères : cours, stages et diplômes n° 4.82.*

Tests linguistiques

La plupart des établissements étrangers demandent de joindre au dossier d'inscription les résultats de tests linguistiques. Citons le DSH et le TestDaf pour l'Allemagne, le TOEFL, le TOEIC ou l'IELTS pour la Grande-Bretagne, le DELE pour l'Espagne...

Renseignez-vous auprès du service culturel de l'ambassade concernée.

■ N'oubliez pas les dernières démarches administratives

Une fois sur place, si la durée de votre séjour est supérieure à 3 mois, vous devrez vous enregistrer auprès des autorités locales. Vous recevrez un document confirmant votre droit de séjour dans le pays en tant qu'étudiant.

Quelle destination choisir ?

Le choix de la destination, un vrai casse-tête ? Pas forcément ! Notez les critères qui vous semblent indispensables et vous obtiendrez déjà une liste plus restreinte de villes où partir. Vous cherchez plutôt un lieu où l'on parle anglais ? Vous avez un projet professionnel très précis pour lequel les formations sont rares ? À vous de jouer !

■ Coût des études et de la vie

Financièrement, votre séjour ne vous coûtera pas le même prix si vous étudiez à Dublin ou à Zurich. Il faut prendre en compte deux types de dépenses : vos frais de scolarité et vos dépenses quotidiennes sur place (logement, nourriture, transports...).

Tout étudiant européen doit payer les mêmes frais de scolarité qu'un ressortissant du pays concerné (en UE) quand il ne part pas dans le cadre d'un programme. Les différences peuvent être très importantes d'un pays à l'autre, d'une totale gratuité en Suède jusqu'à des droits d'inscription de plus

de 15000 € par an pour la Grande-Bretagne. Il peut exister des différences d'une région à l'autre, comme en Allemagne.

Comme n'importe quel étudiant du pays, vous êtes cependant éligible aux bourses qui prennent en charge une partie ou la totalité des frais de scolarité. Si vous êtes boursier-ère sur critères sociaux en France, vous pouvez aussi demander le maintien de votre bourse pour effectuer des études dans un établissement supérieur reconnu par le Crous.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les bourses de l'enseignement supérieur n° 1.612.*

Bouger en Europe

Partir en solo ou avec un programme : deux manières d'envisager son séjour

Même si la majorité des séjours sont encadrés par des programmes, vous pouvez aussi l'organiser seul. Sachez seulement que les démarches sont longues et parfois difficiles quand on ne bénéficie pas de contacts dans le pays de destination. Mais, avec de la motivation, les deux options sont envisageables !

■ Partir, oui... mais quand ?

De manière générale, le mieux est de partir juste après l'obtention d'un diplôme : bac, BTS ou DUT, licence, master...

Si vous le souhaitez, vous pouvez partir juste après le bac. Dans ce cas, soit vous réalisez l'ensemble de votre cursus universitaire à l'étranger et obtenez donc un diplôme étranger, soit vous n'y réalisez qu'une partie de votre cursus.

Les départs avec un diplôme de niveau bac + 2 sont également possibles mais ont un inconvénient : les BTS et DUT étant peu connus dans les autres pays européens, vous ne pourrez généralement pas entamer directement un second cycle à l'étranger malgré les crédits européens que vous aurez acquis. Cela signifie qu'il vous faudra *a priori* accepter une admission en première année. Exception : les étudiants issus d'un IUT peuvent poursuivre leurs études à l'étranger pour préparer un diplôme universitaire d'études technologiques internationales (Dueti). Cependant, la reconnaissance comme un bac + 3 de ce diplôme n'est pas automatique.

Le moment le plus approprié pour partir étudier en Europe est de loin après un bac + 3. À ce niveau, il existe en effet davantage de correspondances entre les formations françaises et étrangères. Après un bac + 5, vous pouvez aussi compléter votre formation ou faire un stage ailleurs en Europe.

■ Programmes européens

Pour faciliter la mobilité étudiante, la Communauté européenne a mis en place un certain nombre de programmes, notamment **Erasmus+** pour les études supérieures. Partir dans le cadre d'un programme reste sans aucun doute la solution la plus simple car vos démarches sont encadrées et donc facilitées.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les programmes européens n° 8.53.*

■ Programmes bilatéraux et filières internationales

Certaines universités ou écoles françaises ont des accords avec d'autres établissements européens pour des échanges d'étudiants hors programme Erasmus. C'est ce qu'on appelle les programmes bilatéraux. Le nombre de places est généralement limité, mais vous pouvez obtenir, par ce biais, un double diplôme.

Des écoles, universités ou instituts proposent par ailleurs de suivre un double cursus. Généralement, cela comprend une période d'études à l'étranger et, là encore, la délivrance de doubles diplômes. Pour ce type d'études, contactez le bureau des relations internationales de votre établissement français.

Témoignage
Thibault V., étudiant

Après mon DUT GEA, j'ai fait un Dueti à Bratislava en Slovaquie. Tous mes cours étaient en anglais et, avec les autres étudiants des quatre coins du monde, on parlait anglais. Cette année m'a donc permis de faire d'énormes progrès. Je garde toujours mon accent français, ça n'aurait peut-être pas été le cas si j'avais été au Royaume-Uni, mais j'ai un niveau d'anglais tout à fait correct pour exercer mon métier.

■ Aides du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le programme Collège d'Europe du ministère des Affaires étrangères s'adresse aux étudiants souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger au sein du Collège d'Europe à Bruges (Belgique) ou à Natolin (Pologne). Des bourses vous sont proposées en cas d'admission.

Le Collège d'Europe dispense un enseignement approfondi et de haut niveau, dans le domaine des études économiques et juridiques européennes, des sciences politiques et administratives et des relations internationales et diplomatiques de l'UE. L'antenne de Natolin propose un programme d'études européennes interdisciplinaires.

www.coleurope.eu/fr

www.diplomatie.gouv.fr

■ Aides des collectivités locales

Ville, département, région... Les collectivités locales proposent également des aides aux jeunes souhaitant se rendre à l'étranger.

Par exemple la région Sud propose une bourse de 100 € par semaine pour les étudiants domiciliés fiscalement dans la région (75 € hors région), dans le cadre du programme régional d'aide à la mobilité étudiante (Prame).

www.maregionsud.fr rubrique Aides et appels à projets

Contactez directement les structures proches de chez vous.

■ Aides étrangères

Une fois sur place, le ministère de l'Éducation nationale, l'établissement d'accueil, les associations caritatives ou les organismes professionnels peuvent vous accorder une aide. Renseignez-vous auprès de l'ambassade étrangère ou du centre culturel du pays d'accueil.

R

econnnaissance des diplômes

Attention aux équivalences! ■ ■ ■ ■

Malgré l'harmonisation des cursus d'enseignement européens (système LMD), la reconnaissance des diplômes n'est pas encore automatique. À l'exception des programmes européens ou des accords signés entre universités, vous pouvez rencontrer, au départ ou au retour, des problèmes d'équivalence...

■ Reconnaissance auprès du centre Naric

Pour faciliter vos démarches, l'Union européenne a mis en place un réseau de Centres d'information sur la reconnaissance des diplômes (Naric), qui délivrent des informations et une attestation utile pour faire reconnaître vos diplômes. Adressez-vous au centre Naric du pays dans lequel vous souhaitez étudier. S'il n'y en a pas, contactez l'ambassade de France sur place. Mais, au final, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme.

Pensez aussi à vous assurer que votre diplôme étranger sera reconnu en France à votre retour.

www.ciep.fr/enic-naric-france

www.enic-naric.net

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

■ Les ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est utilisé dans tous les pays. Il simplifie la reconnaissance des études. Il permet le cumul et le transfert de crédits menant à un diplôme, facilitant ainsi la mobilité étudiante. Dans ce système, 1 an d'études équivaut à 60 crédits. Une licence valide l'obtention de 180 crédits ECTS, un master 120.

■ Europass

Le dispositif Europass a pour but de favoriser la mobilité géographique et professionnelle en Europe et permet de présenter ses compétences et qualifications de manière explicite et standardisée.

Carnet d'adresses

Liste 1

Pour en savoir plus

p. 9

Liste 2

Réseau Naric

p. 9

LISTE 1

Pour en savoir plus

<http://ec.europa.eu/education/study-in-europe>

Édité par : Commission européenne
Sur le site : portail d'information pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans un pays européen (32 pays) : les universités et tout ce qu'il faut savoir pour y vivre et y étudier.

http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm

Édité par : Commission européenne
Sur le site : informations pratiques pour les citoyens européens et leurs familles qui se déplacent dans l'Union. Répartition de ces renseignements en deux rubriques : « Séjourner », qui traite de travail, santé, protection des consommateurs ; et « Faire des affaires » qui aborde les sujets relatifs à l'entreprise (gestion, fiscalité, RH).

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

Édité par : Agence Erasmus+ France / Éducation Formation
Sur le site : présentation d'Euro-pass Mobilité, document européen normé permettant de valoriser les compétences professionnelles ou académiques acquises au sein de pays de l'Union, outil pour éditer un curriculum vitae et une lettre de motivation aux normes européennes, liens utiles, FAQ.

www.agence-erasmus.fr

Édité par : Agence Erasmus+ France / Éducation Formation
Sur le site : présentation des programmes Erasmus+ (enseignement supérieur, enseignement scolaire, formation professionnelle), Europass (passport européen de compétences), guides pratiques, newsletter, actualités.

www.diplomatie.gouv.fr

Édité par : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Sur le site : informations et conseils pour les voyageurs et les expatriés, par pays, pour étudier, se déplacer à l'étranger ou en France. Renseignements sur les carrières, emplois, stages et concours du ministère.

www.eurodesk.eu

Édité par : Eurodesk
Sur le site : Informations, majoritairement en anglais, sur les possibilités de mobilité des jeunes en Europe. Description des bourses et des prix attribués pour des projets étudiants, culturels, professionnels ou solidaires. Moteur de recherche permettant de trouver des stages et des missions de volontariat, dont du volontariat en ligne.

www.euroguidance-france.org

Édité par : Euroguidance
Sur le site : fiches pays (études, formation professionnelle, stage, travail), financer sa mobilité (aides selon les régions), cursus intégrés franco-étrangers, formations dispensées en anglais en Europe, palmarès et classements, ressources en anglais pour les études en France.

www.touteleurope.eu

Édité par : Toute l'Europe
Sur le site : informations et données sur les questions européennes : histoire, organisation et actions de l'Union européenne, annuaire des institutions et associations européennes, ressources multimédias, actualités, revue de presse et agenda.

www.whed.net

Édité par : Association internationale des universités
Sur le site : répertoire des établissements d'enseignement supérieur dans 196 pays, informations sur les systèmes d'enseignement, les diplômes, l'apprentissage et la formation professionnelle.

LISTE 2

Réseau Naric

Le Naric (National Academic Recognition Information Centers) est un réseau de centres nationaux qui facilite la reconnaissance des diplômes entre les États membres de l'UE, les pays de l'EEE et la Turquie.

Le Naric informe et conseille sur les qualifications et les systèmes d'éducation dans les pays membres. Les décisions d'admission des étudiants étrangers et le choix des programmes d'études qui leur sont proposés reviennent aux établissements d'enseignement.

Allemagne

Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen (KMK)
Centre Enic-Naric
P.O. Box 2240
D-53012 Bonn
Tél : 00 49 228 501 664
www.kmk.org/zab.html

Autriche

Enic-Naric Austria
Stubenring 1
1010 Vienne
Tél : 00 43 1 711 000
www.naric.at

Belgique

Naric de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique
Rue A. Lavallée 1
B 108 Bruxelles
Tél : 32 2 690 88 57
www.enseignement.be/index.php?page=24808&navi=2087

Naric-Vlaanderen
Ministry of Education and Training
Koning Albert II-iaan 15
1210 Bruxelles
Tél : 32 2 553 1700
www.naricvlaanderen.be

Bulgarie

National Center for Academic Recognition and Mobility
52a D-r G.M.Dimitrov Blvd
1125 Sofia
Tél : 359 2 817 38 24
www.nacid.bg

Chypre

Cyprus Council for the Recognition of Higher Education Qualifications
Ministry of Education and Culture
Kimonos and Thoukydidou Corner
1434 Lefkosia
Tél : 357 22 806 357
www.kysats.ac.cy

Croatie

Croatian Enic-Naric Office
Donje Svetice 38/5
10000 Zagreb
Tél : 385 1 6274 888
www.azvo.hr/en/enic-naric-office

Danemark

Styrelsen for Forskning og Uddannelse
Danish Agency for Universities and Internationalisation
Bredgade 43
DK-1260 Copenhagen
Tél : 45 7231 7800
<http://ufm.dk/recognition>

Espagne

Naric España
SG de Títulos y Reconocimiento de Cualificaciones
Paseo del Prado, 28
28014 Madrid
Tél : 34 91 506 55 93
www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/universidades/educacion-superior-universitaria/titulos/naric.html

Estonie

Estonian Enic-Naric
Akadeemilise Tunnustamise Infokeskus
L.Koidula 13A
10125 Tallinn
Tél : 372 697 92 26
www.archimedes.ee/enic/

Finlande

Enic-Naric Finland
Finnish National Board of Education - Opetushallitus/Utbildningsstyrelsen
Hakaniemenranta 6
05311 Helsinki
Tél : 358 29 533 1000
www.oph.fi/en/services/recognition-and-international-comparability-qualifications

Grèce

Hellenic Naric (Doatap)
54 Ag. Konstantinou Str.
0 Athènes
Tél : 00 30 210 528 1000
www.doatap.gr

France

Centre Enic-Naric France (CIEP)
Centre international d'études pédagogiques
1 avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél : 01 70 19 30 31
www.ciep.fr/enic-naric-france